

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

REVUE LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
des Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 8,
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 26 Janvier 1875

La majorité de 558 voix contre 145, qui a décidé de passer à une seconde lecture du projet de loi sur la transmission des pouvoirs, n'a aucune signification pour le résultat final.

Il y a trois partis distincts dans la minorité de 145 voix qui a repoussé la deuxième lecture : environ 20 bonapartistes, 60 membres de l'extrême-droite et 65 radicaux.

C'est au centre-gauche que reviendra la responsabilité de ce nihilisme politique. En présence de l'obstination aveugle des ultra-légitimistes, en présence de l'intérêt manifeste des impérialistes à laisser le gouvernement parlementaire étaler ses défauts au lieu de son incontestable supériorité, en présence surtout des ardentes compétitions du parti radical, le centre-gauche ne devait pas s'accrocher quand même à la reconnaissance définitive de la République.

Et pourtant, la séance du 22 janvier, dans laquelle M. Jules Favre a pris la parole, est bien faite pour ouvrir les yeux de tous les conservateurs sans exception, qu'ils siègent à droite, au centre ou à gauche !

Nous empruntons au compte-rendu in extenso du Journal officiel les extraits suivants qui donneront une idée du grand orage soulevé par M. Jules Favre :

M. Jules Favre. Au moment même où le désastre de Sedan a été connu, l'Empire a cessé d'exister ; et ce n'est pas parce que le Corps législatif a été envahi par la sédition, qu'une pareille résolution est devenue irrévocable ; elle est le fait à la fois et de ce Corps législatif lui-même, et des débris du Gouvernement qui présidaient encore aux destinées du pouvoir exécutif ; car le 4 septembre, à midi... (Interruptions à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche), le 4 septembre, à midi, le président du conseil des ministres apportait au Corps législatif, pour qu'il y donnât son approbation, la résolution en quelques lignes que je vous demande la permission de remettre sous vos yeux :

membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif. »

C'était, messieurs, l'exécution de la requête que nous avions depuis quinze jours présentée, avec une ardeur qui ne s'était pas lassée, au Corps législatif. Nous l'avions conjuré de prendre le pouvoir et nous lui avions répété cette parole qui peut être entendue dans cette enceinte, et dont tous les cœurs patriotes feront leur profit : que les pouvoirs qui s'abandonnent sont dépassés par les événements, qu'ils ne peuvent plus les suivre, et qu'ils sont réduits à les enregistrer quoiqu'ils les déplorent. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Le Corps législatif ne voulut pas se rendre à nos prières instantes. Il prit cependant cette résolution le 4 septembre, je le répète, et voici, messieurs, comment elle a été formulée par 47 de nos collègues, dont 20 encore ont fait partie de cette Assemblée ; 3 ont été enlevés par la mort ; il en reste 17.

M. Sens. Vos 47 membres n'engageaient pas à eux seuls le Corps législatif.

M. le comte Joachim Murat. C'est vous qui l'avez dissous ! Le décret du 5 septembre qui porte vos signatures sanctionnait l'envahissement de la Chambre.

M. Jules Favre. Cette résolution, messieurs, je la recommande à vos méditations :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

» Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

M. Galloni d'Istria. Pourquoi ne l'avez-vous pas convoquée ? Pourquoi vous êtes-vous emparés violemment du pouvoir ? (Exclamations à gauche.)

M. Jules Favre. En 1789, une alliance a été rêvée entre la nation et la royauté ; elle a été brisée, par qui ? Par celui qui croyait qu'il était menacé dans son pouvoir... (Vives réclamations à droite.)

M. de Belcastel. Au lendemain du 21 janvier, il n'est pas permis de parler ainsi !

Un membre à droite. C'est falsifier l'histoire !

M. le président. N'interrompez pas, messieurs ; vous n'avez pas la parole.

M. le comte de Douhet. Empêchez-donc l'orateur de falsifier l'histoire !

M. le marquis de Castellane. On fait violence à nos sentiments.

M. le marquis de Dampierre. Si l'on continue, c'est l'apologie du régicide que l'on va faire ! (Vive agitation.)

M. Jules Favre... Par celui qui, croyant qu'il était menacé dans son pouvoir, dans sa couronne, a demandé secours à l'étranger. (Nouvelles réclamations à droite.) Il a fait plus, il a autorisé sa noblesse à quitter le sol national qui allait être attaqué... (Bruyantes protestations à droite.)

M. Louis de Saint-Pierre. (Manche). Parlez-nous de l'armée de l'Est. Qu'en avez-vous fait ?

M. Jules Favre. Vous avez parlé des crimes de la Commune, vous, les défenseurs de la royauté ; écoutez ma réponse. Vous avez calomnié la France, je la venge ! (Nouvelles protestations à droite.)

M. de Sugny. Attendez donc, avant de tenir un pareil langage, que les fils des guillotins ne soient plus dans cette enceinte.

M. le baron Chaurand. Nous n'admettons pas qu'on puisse faire l'apologie du régicide à une tribune française.

M. le comte de Douhet. Vous nous avez fait perdre l'Alsace que Louis XIV nous avait donnée. (Bruit général.)

M. le président. Je ne puis pas admettre qu'il s'établisse entre une partie des membres de cette Assemblée et l'orateur un dialogue aussi violent.

Ceux qui voudront répondre monteront à la tribune. (Protestations à droite. — Bravos à gauche.)

M. le baron Chaurand. Nous ne pouvons laisser ainsi souiller la tribune française !

M. le président. Je ne peux pas faire que les opinions de l'orateur ne froissent celles d'une partie des membres de cette Assemblée ; mais bien qu'elle leur soit désagréable, je dois protéger l'expression de ses sentiments. (Rumeurs à droite. — Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. le comte de Douhet. On ne peut pas falsifier l'histoire !

Plusieurs membres à droite. C'est odieux !

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia. Nous avons le droit et le devoir de protester contre un pareil langage.

M. Jules Favre. Ce n'est pas ma voix qu'il faudrait étouffer... (Interruptions diverses à droite.)

M. le président. Le président ne peut qu'une chose : faire respecter la liberté de la tribune... (Rumeurs à droite.)

Plusieurs membres à droite. Et faire respecter l'Assemblée.

M. le président. Je ne puis que faire respecter la liberté de la tribune et engager l'orateur, dans ses développements, — comme je l'ai fait tout à l'heure, — à froisser le moins possible les sentiments de mes collègues (Exclamations en sens divers) ; mais il m'est impossible de ne pas lui maintenir la parole alors qu'il ne s'est écarté en quoi que ce soit des convenances parlementaires. (Très-bien ! très-bien ! à gauche. — Mouvements divers.)

M. Jules Favre. Je dis, messieurs, que ce n'est pas ma voix qu'il faudrait étouffer, c'est celle de l'histoire. (Exclamations à droite.)

Plusieurs voix à droite. Allons donc !

M. Jules Favre. Car l'histoire constate que pour défendre la royauté et reconquérir ses droits, la noblesse française a quitté le sol de la patrie, qu'elle s'est enrégimentée sous les ordres de la Prusse et de l'Autriche. (Applaudissements à gauche. — Vives réclamations à droite.)

M. de La Rochefoucauld Bisaccia. On coupait la tête à ceux qui restaient !

M. le comte de Douhet. Pendant la Commune, vous avez bien quitté Paris !

Plusieurs membres à droite. Vous vous êtes sauvé pendant la Commune !

M. Jules Favre. Je disais qu'elle s'est enrégimentée sous les ordres des généraux prussiens et autrichiens... (Murmures et dénégations à droite.)

M. le marquis de Montaignac, ministre de la marine et des colonies. Ce n'est pas vrai !

M. Jules Favre... qu'elle a porté les armes contre son pays, qu'elle a déchiré le sein de la patrie... (Nouvelles dénégations à droite.)

M. de Gavardie. Je répondrai tout à l'heure !

M. Jules Favre... qu'elle s'est brisée contre les efforts des armées de la République, et que c'est là le plus grand crime qu'on puisse commettre dans un pays civilisé. (Interruptions et bruit.)

M. de Gavardie. Vous restez à la tribune pour qu'on ne vous réponde pas ce soir !

M. le président. Monsieur de Gavardie, je vous invite au silence.

M. le baron Chaurand. Nous ne pouvons pas souffrir qu'on insulte... (Bruit croissant.)

M. le président. Faites silence, messieurs, je ne puis même pas entendre l'orateur.

M. Jules Favre. Vous demandez pourquoi la royauté est impopulaire ! Le voilà ; et comment elle est revenue ? En 1814, après nos malheurs, elle est revenue dans les fourgons de l'ennemi. (Très-bien ! à gauche. — Nouvelles réclamations à droite.)

M. Pagès Dupert. Elle vous a sauvés ; elle a sauvé l'Alsace ?

club des Jacobins !

M. Jules Favre. Il ne lui restait, messieurs, qu'une dernière humiliation à subir. L'honorable M. de Carayon Latour, en la défendant, la lui a infligée hier, car il l'a, à une tribune française, placée sous la protection de l'opinion d'un ministre qui insulte aux misères de la France. (Exclamations sur plusieurs bancs à droite. — Applaudissements à gauche.)

Voilà pourquoi la royauté n'est plus possible. (Bruit à droite. — Assez ! assez !)

M. le président. Je réclame de l'Assemblée le silence au nom de la dignité de ses délibérations ; je dois faire cesser ces interruptions constantes. (Réclamations à droite.)

M. le baron Chaurand. Ne nous laissez pas insulter !

M. le marquis de Dampierre. Il y va de notre dignité que l'orateur cesse de parler. (Des interpellations confuses sont adressées à l'orateur par plusieurs membres qui se trouvent dans le couloir de droite. — Elles donnent lieu à de vives réclamations à gauche.)

M. Fouquet. Que tout le monde reprenne sa place.

M. le président. Veuillez évacuer les couloirs, messieurs.

(Les membres qui se trouvaient debout près de la tribune regagnent leurs bancs.)

M. Bocher. Messieurs, un mot seulement et j'espère que vous comprendrez l'émotion qui m'a précipité à cette tribune.

M. Jules Favre, avec un à-propos que la conscience publique appréciera, vous a rappelé le lendemain du 21 janvier... (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite. — Bruyantes exclamations à gauche.)

M. Edouard Lockroy, s'approchant vivement de la tribune. Le duc d'Orléans avait condamné Louis XVI à mort !

M. Henri Brisson, se dirigeant aussi précipitamment vers la tribune. Philippe-Egalité, le père de votre roi, a voté la mort de Louis XVI !

A droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. Le président ne peut tolérer que des députés quittent leurs places pour venir brusquement interpellé l'orateur avec des gestes qui nuisent à la dignité de cette Assemblée.

Huissiers, faites évacuer les couloirs. (Les ordres de M. le président sont exécutés.)

M. Bocher. Je remercie M. le président de vouloir bien protéger, non l'orateur, mais la liberté de cette tribune d'où il a l'honneur de parler à l'Assemblée, et je dirai à ceux qui tout à l'heure m'interrompaient de la manière la plus violente que leurs violences ne pourront rien ajouter à la juste émotion qui m'y a fait monter. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

Que ceux qui m'interpellent me permettent d'abord de leur dire, en rappelant les paroles que M. Jules Favre faisait entendre tout à l'heure sur les périls de la liberté : savez-vous ce qui la menace la liberté, c'est la violence ; tant que la tribune que je sens là, sous ma main, sera debout, tant qu'elle sera respectée, ne craignez rien pour la liberté. Mais le jour où elle serait seulement ébranlée, le jour où nous ne la respecterions plus nous-mêmes, vous savez qui en profiterait ! (Très-bien ! très-bien !)

M. Jules Favre, disais-je, avec un à-propos que la conscience publique appréciera, est venu le lendemain du 21 janvier, mettre sous nos yeux une page... (Nouvelles et violentes interruptions à gauche.)

Messieurs, je pourrais en appeler à l'impartialité de l'honorable préopinant, que j'ai écouté patiemment.

M. Jules Favre nous a fait lire tout à l'heure une

page douloureuse de notre histoire; mais il a oublié une chose: il a oublié de la lire jusqu'au bout et d'en tourner le verso.

Il nous a parlé de la monarchie... — Ce n'est pas le moment de la discuter ni de la comparer avec la République; — mais ce qu'il a oublié et ce que je veux rappeler, à lui qui n'a pas été seulement un témoin, qui a été aussi un acteur, un acteur responsable dans les événements de notre temps, c'est l'histoire de la République.

Comment est-elle apparue dans notre pays? Comment y a-t-elle marqué son passage?

Trois fois, dans des circonstances et dans des temps bien différents, la République s'est établie en France; trois fois elle a été fille de la violence et de la sédition (Très-bien! très-bien! à droite); trois fois elle est née dans le désordre et dans le sang. (Très-bien! très-bien! à droite. — Vives protestations à gauche.) En 1792, en 1848, en 1870!

La première fois, ce n'est pas dans le mouvement national de 1789, ce n'est pas elle qui a fait les grandes choses de la Révolution; ce n'est pas elle qui s'appelle la Constituante. Ne l'appelons pas si vous voulez, la Convention, quoiqu'elle porte au front l'horrible et ineffaçable tache du 10 août et des journées de septembre. La Convention, soit! n'est pas la République organisée; ne mettons pas à sa compte les fureurs et les crimes de la dictature révolutionnaire, mais non plus les efforts désespérés et glorieux qu'elle a faits pour la défense du territoire. La République, c'est celle de 1795, du Directoire; qu'a-t-elle fait, cette première République?

M. Alfred Naquet. Et la monarchie de Juillet?

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Naquet.

M. Bocher. Elle avait une Constitution libérale, modérée; elle était une République conservatrice: sa constitution avait été faite par les hommes les plus sages, les plus éclairés, après six années d'expériences révolutionnaires par Daunou, par Lanjuinais, par Boissy-d'Anglas. Dans quel état avait-elle trouvé la France? La France aspirait au repos et à la paix; elle avait des armées vaillantes, des chefs victorieux. Eh bien, au bout de quelques années, cette paix, ce repos étaient détruits, les ressources du pays étaient épuisées, les armées vaincues, et la République tombée aux applaudissements de la France! Voilà la première épreuve, le premier résultat.

Je ne parle pas des temps qui ont suivi. Le consulat décennal, le consulat à vie, ce n'était plus la République, c'était déjà l'empire! c'était la dictature!

En 1848...

Voix à gauche. Parlez donc de 1830? — De la meilleure des Républiques!

M. Bocher. En 1848, elle a soudainement réparé. Il y avait alors un gouvernement régulier, pacifique, libéral... (Nouvelles interruptions à gauche.)

M. le président. Les interruptions empêchent l'orateur de se faire entendre. Je suis obligé de constater qu'elles partent de ce côté (M. le président désigne la gauche.)

M. Bocher. En 1848...

M. Alphonse Gent. Parlez de 1830!

M. Bocher. Je fais l'histoire de la République.

M. Naquet. prononce quelques mots qui sont couverts par le bruit.

Plusieurs membres. N'interrompez pas!

M. Bocher. En 1848 il y avait un gouvernement qui pendant dix-huit ans avait présidé aux destinées de notre pays, avec sagesse, avec honnêteté, avec humanité, et non sans gloire. Ce gouvernement n'avait commis aucun excès, il n'avait violé aucun droit, aucune loi. Eh bien le 24 février, sans raison, sans prétexte, sans excuse, la sédition l'a renversé; la République s'est installée sur ses ruines. Et que vit-on alors? Dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, des hommes sans titre, sans mandat, sans autorité, qui, bravant toutes les lois, usurpant tous les pouvoirs, disposèrent à leur gré, selon leur caprice, du sort et de l'avenir de la France, de la forme de son gouvernement. (Très-bien! très-bien! à droite.)

L'honorable M. Jules Favre ne me démentira pas quand je dirai que la République, ce jour-là aussi, n'est pas sortie d'un vote populaire, qu'elle est sortie de la révolte et de l'usurpation. (Vive approbation à droite. — Murmure à gauche.)

Qu'a-t-elle produit, cette seconde République? d'abord la guerre civile, pis que cela, la guerre sociale; les journées de Juin après les journées de Mai, c'est-à-dire la lutte entre les citoyens, la lutte entre les pouvoirs publics, entre le président et l'Assemblée.

Elle avait cependant, elle aussi, à son service cette République, une constitution très savante, très sage, très complète, œuvre des républicains les plus convaincus et les plus modérés, elle avait à sa tête un homme dont on a rappelé le nom hier, et que je rappellerai à mon tour, avec respect, devant ceux qui ont été ses amis et ses collaborateurs, un homme dont la sincérité républicaine ne pouvait être suspectée, le général Cavaignac. Elle avait eu pour la représenter, l'organiser et la défendre, deux Assemblées pleines de lumières et de patriotisme, la Consti-

tuante et la Législative.

Eh bien, on peut dire que, quelques jours après la promulgation de sa Constitution, le 10 décembre, le pays déclarait déjà implicitement que c'en était fait de cette République. (Interruption à gauche); bientôt elle aboutissait aux conflits, à l'impuissance.

Au lieu de satisfaire au vœu du pays que troublait si profondément la perspective redoutable du renouvellement prochain des deux pouvoirs, de la double élection du Président et de l'Assemblée, la Législative refusa, dans sa séance du 19 juillet 1861, de reviser la Constitution. Les républicains, ceux qui croyaient être les vrais républicains, voulurent aussi maintenir, consacrer la République définitive; le pays voulait la stabilité, la confiance. Il craignit de la perdre, et se jeta encore une fois dans les bras de la dictature. (Bruyantes exclamations à gauche.)

Comme la République de 1792, comme celle de 1848, la République de 1870 est née dans un jour néfaste. (Rumeurs à gauche.)

Je ne conteste pas ce qu'ont fait les membres du Gouvernement de la défense nationale; je ne conteste pas les efforts généreux et désespérés du patriotisme, et surtout la grandeur des sacrifices qu'ils ont demandés au pays, et qu'ils en ont obtenus; mais enfin, la République s'était chargée de sauver la France, elle n'a fait qu'achever et aggraver sa défaite, et elle a sa part, sa responsabilité, que l'impartiale histoire se chargera de fixer, non dans les causes, mais dans la suite, mais dans la fin de nos désastres, et dans l'effrayable rançon qu'ils nous ont coûté.

Sur divers bancs: Très bien! très bien!

Messieurs, quand j'ai entendu l'honorable M. Jules Favre parler de la monarchie dans les termes où il l'a fait; quand je l'ai entendu, pour la condamner, rappeler la page de son histoire la plus triste, la plus douloureuse, la page sanglante que les républicains devraient être les premiers à oublier, j'ai pensé qu'au moment où vous allez peut-être discuter de nouveau cette question de République ou de monarchie, il était juste de protester contre les paroles de l'honorable préopinant et de rappeler à l'impartialité de l'Assemblée ce qu'il avait omis de lui dire sur la République aux diverses époques de notre histoire, sur sa naissance et sur ses œuvres. (Nombreux applaudissements à droite et au centre.)

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 janvier 1875.

L'Assemblée a décidé à une grande majorité, de passer à une seconde délibération sur le projet Venetavon. Ce résultat, qui était parfaitement prévu, ne préjuge en rien le vote final, et l'on peut même dire que les orages et les scènes violentes de la séance d'hier ont rendu encore plus certain le rejet du projet. Jusqu'au discours de M. Jules Favre la discussion avait été relativement calme, mais devant les attaques dirigées par l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale contre la Monarchie, la droite a fait entendre de vives protestations, et dès-lors l'Assemblée a pris l'aspect d'un véritable club. De son côté, la gauche a fréqument et non moins vivement interrompu MM. Baragnon et Bocher qui sont venus répondre à M. Jules Favre. On était singulièrement loin à ce moment de la conjonction des centres! L'improvisation de M. Bocher a été particulièrement remarquable et a produit sur tous les groupes de la droite une véritable impression. Il est à remarquer qu'elle a été applaudie par toutes les fractions de l'ancienne majorité du 24 Mai. La morale de la journée peut se trouver dans le dialogue suivant échangé entre deux députés, un du centre droit et l'autre l'appel au peuple, au sortir de la séance.

— Il est certain maintenant, disait le premier, que la République n'aura pas de majorité dans la Chambre.

— Ce qui est encore plus certain, a répondu le second, c'est que de pareils débats prouvent que nous ne sommes pas faits pour le régime parlementaire.

M. Buffet qu'une indisposition a obligé avant hier de quitter le fauteuil présidentiel va beaucoup mieux. M. le duc d'Audiffret-Parquier s'est tiré avec impartialité et présence d'esprit de la difficile tâche qui lui était échu de présider une des séances les plus tumultueuses de l'Assemblée actuelle.

La première délibération sur la loi du Sénat a été mise à l'ordre du jour de lundi. D'après les dispositions manifestées dans les différents groupes, on peut douter que celle-ci franchisse l'épreuve de la première délibération. Bien des personnes pensent que, dans ce cas, les lois constitutionnelles seraient retirées.

L'Assemblée a mis les rapports des commissions d'enquête sur le 4 septembre à l'ordre du jour après les lois constitutionnelles. On a eu avant-hier un avant-goût des violences auxquelles pourra donner lieu ce débat, s'il vient jamais réellement à se produire.

Chronique locale

et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot, dans le scrutin du 22 janvier:

Pour passer à la deuxième lecture du projet de loi sur la transmission des pouvoirs: MM. de Lamberterie, Limayrac, Pagès Dupont.

Contre: MM. le comte Murat, de Valon.

L'incident suivant s'est produit pendant le discours prononcé, jeudi dernier, à l'Assemblée nationale par M. de Carayon-Latour:

M. de Carayon-Latour. Si vous n'y prenez garde, messieurs, notre malheureux pays, perdant tout espoir de salut, s'accrochera à l'empire comme un naufragé en pleine mer retardé de quelques instants sa mort en s'accrochant à un débris que la vague pousse dans ses mains. (Mouvement.) Et alors vous subirez encore un gouvernement qui, trois fois dans l'espace d'un demi-siècle, a amené l'étranger sur notre sol.

M. de Valon. Il ne l'a jamais appelé.

Nous regrettons que M. de Valon ait pu prononcer une telle parole, démentie par l'histoire et empruntée au plus triste vocabulaire des passions révolutionnaires. M. Jules Favre, dans son abominable discours du lendemain, s'est chargé de développer et de compléter l'accusation malheureuse échappée à M. de Valon.

Que pourrions-nous dire de Louis XVI dont le nom restera éternellement l'admiration des bons et le remord des méchants? Nous rougirions de défendre par un seul mot, cette sainte et glorieuse mémoire.

En ce qui regarde Louis XVIII, rappelons simplement que sa restauration, proclamée par le Sénat même que l'Empereur Napoléon I^{er} avait nommé, fut considérée comme une déviance par toute la nation, fatiguée, ruinée, dépeuplée. Personne n'ignore que Louis XVIII sauva l'Alsace, que la Prusse exigeait pour prix de sa victoire, et qu'elle nous a enlevée 50 ans plus tard quand la monarchie n'était plus là pour nous la conserver. Personne n'ignore que Louis XVIII, au moment où les prussiens voulaient faire sauter le pont d'Iéna, à Paris, qui leur rappelait une sanglante défaite, empêcha cet acte de vandalisme en déclarant qu'il allait se placer au milieu du pont avec toute la maison royale. Personne n'ignore enfin que le règne de Louis XVIII fut un règne honnête, réparateur, bienfaisant, vraiment libéral, plein de prospérité pour l'agriculture, et que son souvenir vit toujours au fond de nos campagnes.

Dans le *Journal du Lot*, nous n'avons jamais insulté l'Empire. Par conséquent, nous ne pouvons pas laisser passer sans protestation, une injure adressée par un député de notre département à la monarchie française et aux générations de fidèles qui ont été spoliées pour elle et sont montées pour elle sur les échafauds de la terreur. Nous pourrions citer dans les familles ne nos concitoyens, les noms les plus honorables et les plus purs parmi ces serviteurs éprouvés, qui aimaient la monarchie parce que la monarchie avait fait la France. Mais, nous ne voulons pas insister davantage, persuadés que M. de Valon reviendra de lui-même sur le mouvement injuste auquel l'ont porté ses opinions énergiquement bonapartistes. Il avait certainement oublié, que le jour où il accusait la monarchie d'avoir appelé l'étranger était précisément le jour anniversaire de l'assassinat du 21 janvier 1793!

On lit dans le *Journal des Débats*:

« Il eût été plus digne du grand talent de M. Jules Favre de ne pas revêtir des draperies de son éloquence des lieux-communs depuis longtemps tombés en désuétude, comme les fourgons de l'étranger et autres vieilles phrases avec lesquelles on n'est arrivé qu'à recoudre, brosser et restaurer la redingote grise. L'histoire; quand elle pourra être impartiale, dira que cette accusation de complicité sous laquelle a succombé l'ancienne monarchie fut une flagrante injustice; elle dira qu'au contraire ce fut la famille royale qui préserva la France du démembrement et du partage, et que sans elle la Prusse aurait fait en 1815 ce qu'elle a fait en 1871. Cette arme perfide avec laquelle on avait fini par tuer la royauté n'a servi et ne servirait encore qu'à l'empire, et les républicains feraient mieux de la laisser dans l'arsenal des vieilleries. »

Nous ne croyons pas que l'Empire ait le moindre avantage des accusations dont parle le *Journal des Débats*. S'il doit revenir, c'est parmi les fils et les petits-fils des hommes insultés par M. Jules Favre, qu'il s'efforcera certaine-

ment de chercher sa force, à moins que l'hérédité impériale n'appelât le prince Napoléon. Les *fourgons de l'étranger* sont l'argument naturel des anarchistes: il faut le leur laisser. L'empereur Napoléon III fut bien inspiré, le jour où il ratifia les décorations données par le roi Charles X, quand il partait pour l'exil, aux officiers qui avaient défendu la Monarchie dans les journées de juillet 1830. Cette politique vaut bien mieux que celle des condescendances pour les doctrines révolutionnaires.

Il est questions de tenir dans les préfectures et sous-préfectures des registres du casier judiciaire des électeurs, afin de faciliter les recherches et éviter l'inscription sur des listes électorales d'individus ayant subi des condamnations.

Le délai pour les déclarations relatives à la taxe sur les billards expire le 31 janvier. Passé cette date, la taxe devient double.

Afin de faciliter l'application du décret du 19 novembre dernier sur le service de la télégraphie militaire, un arrêté ministériel, du 26 décembre, a divisé le service télégraphique en dix-huit circonscriptions, correspondant aux régions des dix-huit corps d'armée.

Dimanche dernier, vers 9 heures du matin, le nommé Delong, Eugène, âgé de 29 ans, célibataire, domestique à l'hôtel du Palais National, s'est noyé dans le Lot en faisant baigner deux chevaux; ces derniers qui n'avaient de l'eau que jusqu'au poitrail, sont sortis de la rivière.

Le cadavre de Delong, vu l'état du Lot, n'a pas encore été retrouvé.

Le 23 courant, procès-verbal a été dressé contre le sieur L... propriétaire à Labarre, lequel malgré les observations faites, a ouvert, sans autorisation, un débit de boisson à consommer sur place.

Le 24 courant, procès-verbal a été dressé contre 3 bouchers de Cahors, pour avoir établi des étaux sur la voie publique, au lieu de se placer sur la place de la boucherie.

Procès-verbal a été également dressé contre un autre boucher qui avait négligé de diviser et de marquer les catégories de viande.

D'une enquête faite par la police, il résulte que les nommés Ar... 15 ans, B... 12 ans et R... 12 ans et demi, demeurant à Labarre, sont inculpés de vol et de tentative de vol, avec effraction, la nuit, en réunion, au préjudice de M. Seguy, quincailler, en cassant une vitre de la devanture du magasin, et y volant 200 crins de Florence; de M. Lutz, pâtissier, en employant le même système, pour prendre des gâteaux et des saucissons, et de M. Tulle horloger, même procédé. Les jeunes garnements avaient, avec intention, attendu le passage de la retraite militaire, de manière que le bruit des tambours couvrit celui fait en cassant la vitre. Ils auraient réussi chez M. Tulle, si un passant n'avait entendu le bruit, qui le fit se retourner; ce que voyant, nos précoces voleurs prirent la fuite. Ils ont avoué leurs méfaits.

CONSTRUCTION D'UN PONT SUSPENDU

Sur le Lot, à Douelle

Avis.

Il sera procédé, le mardi 16 février prochain, à deux heures du soir, en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont suspendu sur le Lot, à Douelle, au passage du chemin vicinal d'intérêt commun n° 34, par voie de concession de péage.

Indépendamment de la durée de péage concédée, l'adjudicataire recevra une subvention de 30,000 fr. dont 20,000 fr. payés par l'Etat et 10,000 fr. par la commune de Douelle.

Le public pourra prendre connaissance du projet à la Préfecture (1^{re} division), tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 12 au 17 janvier 1875.

- Mathématiques élémentaires.
Version latine. — 1 Dupuy; 2 Relié.
Mathématiques préparatoires.
Mathématiques. — 1 Couture; 2 Rochette.
Philosophie.
— 1 Imberly; 2 Pébeyre.
Rhétorique.
Discours latin. — 1 Mazeillé; 2 Delrieu.
Seconde.
Thème latin. — 1 Girardeau; 2 Labro.
Troisième.
— 1 Grépon; 2 Nouvelles.
Quatrième.
— 1 Valat; 2 Rigaldies.
Cinquième.
— 1 Delpech; 2 Barbier.
Sixième.
— 1 Labie; 2 Gayet.
Septième.
— 1 Talou; 2 Tinel.
Huitième.
Calcul. — 1 Mercié; 2 Bramel.
Classe primaire. — Première division.
Histoire. — 1 Bouyssou; 2 Gayet.
Deuxième division.
Histoire. — 1 Soulié; 2 Laur.
Enseignement spécial. — Deuxième année.
Mathématiques. — 1 Pélissié; 2 Alliet.
Année préparatoire.
Orthographe. — 1 Cosse; 2 Pasquiez.
Le censeur des Études,
T. DURAND.

Une imposante cérémonie religieuse vient d'avoir lieu à Montpellier : la bénédiction solennelle de la cathédrale, dont la reconstruction est terminée.

Sept prélats, les archevêques d'Avignon et d'Aix, les évêques de Montpellier, de Nîmes, de Carcassonne, de Perpignan, Mgr Las Cases, ancien évêque de Constantine et deux abbés mitrés la présidaient; toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires y assistaient.

Nous empruntons à l'Union nationale le récit de cette bénédiction :

« C'est à Monseigneur d'Avignon, archevêque métropolitain, que revenait l'honneur de présider la cérémonie.

« Elle se compose de prières et d'aspersions; les unes à l'extérieur des murailles, les autres à l'intérieur.

« Les vénérables officiants ont contourné l'édifice, chantant des cantiques sacrés et jetant l'eau sainte sur ses murs.

« A leurs voix fatiguées par l'âge et les travaux se mêlaient les clameurs joyeuses de la foule qui les pressait, et la puissante symphonie des bourdons qui mugissaient dans les vieilles tours.

« Rentrés dans le sanctuaire, les vénérés prélats ont renouvelé, à l'intérieur, la cérémonie qu'ils avaient accomplie au dehors.

« Leurs mains se sont levées suppliantes vers l'autel, sur ces hautes et blanches murailles élevées à Dieu par la main des hommes.

« Au contact de l'eau mystérieuse, sous la bénédiction de ces mains consacrées, à l'appel de ces pieuses voix, Dieu envoyait sa grâce sur cette demeure et daignait la faire sienne.

« A ce moment, la foule jusque-là retenue au dehors, a pu pénétrer dans son temple. La nouvelle nef lui a ouvert son large sein, comme une mère qui appelle tous ses enfants.

« L'autel s'est illuminé de lustres étincelants.
« Et c'est sous des flots d'harmonie versés par les orgues, auxquels s'ajoutait la grande voix du peuple en prières que le salut a été donné.

« Mgr l'archevêque d'Avignon a prononcé ensuite une éloquente allocution, dont nous regrettons vivement de ne pouvoir ici reproduire le texte.

« Telle a été, en résumé, la cérémonie; elle laissera, nous en sommes certains, d'impérissables souvenirs dans l'esprit de ceux qui ont été assez heureux pour y assister.

« Le XIV^e siècle avait vu poser les fondements de notre cathédrale; un grand Pape, ami de notre savante cité, l'avait consacrée, Cinq siècles après, sous le pontificat d'un autre grand Pape, il a été donné à notre évêque bien-aimé de voir achever cette œuvre colossale qui dote notre ville d'un temple digne de sa piété et de sa foi. »

Le lendemain de la bénédiction de la cathédrale de Montpellier, les prélats qui y avaient assisté se sont rendus à Béziers pour y poser la première pierre d'un couvent des RR. PP. Franciscains.

Le *Messager du Midi* publie le récit suivant de cette imposante cérémonie :

« Béziers, 19 janvier, midi.

« NN. SS. les archevêques et évêques viennent d'arriver à la gare où les attendaient de nombreuses voitures envoyées par les notabilités de la ville.

« M. le général Pouget, en grand uniforme, et le frère Tempier sont descendus du même train.

« Le temps est magnifique; nous avons une chaude journée de printemps.

« La ville a pris, dès ce matin, un air de fête; les étrangers commencent à arriver.

« M. le maire a présidé aux préparatifs de la réception, et c'est grâce à ses démarches que l'excellente musique du 17^e de ligne, en garnison à Cette, est arrivée ce matin pour prêter son concours à la solennité.

Béziers, 5 h. 30 du soir.

« Une foule de près de 20,000 personnes stationne sur l'emplacement et aux abords du monastère.

« Le R. P. Franciscain a lu un discours auquel a répondu Mgr de Cabrières.

« On a procédé ensuite à la pose de la première pierre du nouvel édifice. Cette imposante cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

La musique du 16^e de ligne alternait avec la musique du Pensionnat des Frères. Le Cercle des ouvriers catholiques a chanté également un hymne au Sacré-Cœur.

« Le cortège est rentré processionnellement dans l'église de la Madeleine à quatre heures.

« Une magnifique estrade s'élève sur la place, devant la porte d'entrée, NN. SS. les évêques y prennent place et donnent la bénédiction solennelle.

« Le soir, au pensionnat des Frères, dîner et réception. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Agricole

On lit dans le *Journal officiel* :

« La situation des marchés aux blés ne s'est pas modifiée cette semaine, et la baisse gagne du terrain en province. A Marseille, comme à Bordeaux, le calme persiste pour les blés. Les avis des marchés anglais accusent toujours beaucoup de faiblesse pour les céréales.

« Offres abondantes et nombreux public à la halle de mercredi, à Paris. Peu d'affaires en somme et baisse de 50 cent. sur le blé. On a coté les blés de choix, de 25 à 25 fr. 50; les bonnes qualités, de 24 à 24 fr. 75; les sortes ordinaires, de 22 fr. 75 à 23 fr. 50. Le tout au 100 kilogr., en gare de Paris.

« Pour les farines de consommation, les prix sont exactement ceux d'il y a huit jours. La marque D est à 54 fr. Les autres marques de choix se cotent de 53 à 54 fr.; les bonnes marques de 52 à 53 fr.; les marques ordinaires, de 50 à 51 fr.

« Les farines de commerce ont des transactions des plus calmes et des prix faibles. On cote les huit-marques : courant du mois, 53 fr. 25; février, 53 fr. 25; mars-avril, de 53 fr. 25 à 53 fr. 50; quatre mois de mars, 53 fr. 75; quatre mois de mai 55 fr.

« On cote les farines supérieures : courant du mois, de 51 fr. 50 à 51 fr. 75; février, de 51 fr. 50 à 51 fr. 75; mars-avril, de 51 fr. 75 à 52 fr.; quatre mois de mars, de 52 fr. 25 à 52 fr. 50; quatre mois de mai, 53 fr. 50.

« La dernière cote officielle du disponible est de 53 fr. 25 pour les huit-marques et de 51 fr. 75 pour les farines supérieures.

« Parmi les menus grains, le seigle est offert à 19 fr. 25 les 100 kilogr. en gare ou sur bateau à Bercy. De moins en moins abondantes sur le marché, l'orge est en hausse et tenue de 21 fr. 50 à 22 fr. L'escourgeon vaut de 21 fr. 25 à 22 fr. Les avoines noires de choix sont par continuation très fermes; elles valent 26 fr. 50. Les bonnes qualités se payent de 25 fr. 75 à 26 fr. 25; les avoines ordinaires, de 25 à 25 fr. 50; les autres sortes, de 24 à 24 fr. 50. Le tout aux 100 kilogr. Le sarrasin est tenu fermement de 17 à 18 fr. La tendance est plus faible pour le maïs, qui ne trouve pas acheteurs au-dessus de 20 à 20 fr. 50. Le millet, recherché pour l'importation, vaut de 27 à 29 fr.

« Tendances faibles pour les issues, qui ont des offres plus nombreuses. On cote le gros son, seul, de 13 fr. 75 à 14 fr.; le son trois cases, de 13 à 13 fr. 50; les sons fins, de 12 fr. 75 à 13 fr.; les recoupettes, de 13 à 13 fr. 50; les remoulages, de 15 à 19 fr., suivant

blancheur.

« On constate une grande fermeté pour toutes les sortes de grains fourragères. En voici les cours par balle de 100 kilogr.; trèfle de belle qualité, de 140 à 155 fr.; dito dito, sortes diverses, de 125 à 135 fr.; trèfle vieux, de 90 à 120 fr.; luzerne de Provence, de 140 à 170 fr.; luzerne de Poitou ou de pays, de 119 à 120 fr.; minette nouvelle, de 35 à 45 fr.; trèfle blanc, de 150 à 170 fr.; raygrass anglais, de 45 à 50 fr.; dito d'Italie, de 45 à 50 fr.; sainfoin à une coupe, de 20 à 21 fr. les 50 kilogr.; sainfoin à deux coupes, de 22 à 23 fr.; vesces de printemps, les 120 kilogr., de 32 à 33 fr.; pois garas de 28 à 30 fr.

« Au marché de la barrière d'Enfer, du 15 janvier, les cours des fourrages ont été établis comme suit pour la première qualité; foin, de 65 à 67 fr. les 500 kilogr.; luzerne, de 66 à 68 fr.; regain de luzerne, de 63 à 65 fr.; paille de blé, de 37 à 39 fr.; paille de seigle, de 34 à 36 fr.; paille d'avoine de 63 à 65 fr. les 1,000 kilogr.

« Voici les prix qui ont été pratiqués le même jour au marché de La Chapelle : foin, de 64 à 66 fr.; luzerne, de 63 à 65 fr.; regain de luzerne, de 62 à 64 fr.; paille de blé, de 36 à 38 fr.; paille de seigle, de 33 à 35 fr.

« Enfin, au dernier marché de Charenton, on a payé : foin, de 66 à 68 fr.; luzerne, de 65 à 67 fr.; regain de luzerne, de 64 à 66 fr.; paille de blé, de 38 à 40 fr.; paille de seigle, de 35 à 37 fr.; paille d'avoine, de 65 à 67 fr.

« On comptait au marché de La Villette, lundi dernier, 25,762 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 3,319 bœufs, 1,325 vaches, 166 taureaux, 641 veaux, 18,405 moutons et 1,906 porcs gras.

« Les bœufs provenaient principalement des départements de l'Allier, de la Charente, de Maine-et-Loire et de la Haute-Saône. C'étaient les départements de l'Aisne, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne qui, avec l'Allemagne, avaient fourni le plus de moutons. En porcs, les plus forts envois avaient été faits par les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Vienne.

« Assez active pour les moutons, la vente a été calme pour les autres espèces, et les prix extrêmes se sont établis ainsi : bœufs, de 1 fr. 30 à 1 fr. 76 le kil.; vaches, de 0 fr. 96 à 1 fr. 34; taureaux, de 0 fr. 95 à 1 fr. 45; veaux; moutons, de 1 fr. 30 à 1 fr. 80; porcs, de 1 fr. 20 à 1 fr. 38.

La protection internationale des oiseaux de passage.

« La commission des pétitions du Parlement allemand, par suite d'une adresse qui vient de lui être envoyée par des propriétaires de domaines situés dans le duché de Saxe-Altembourg, va sous peu déposer un rapport tendant à ce que des traités soient conclus avec l'Italie et autres contrées du Midi, en vue de protéger les oiseaux de passage. Il paraît qu'en raison de la multitude d'oiseaux qui sont annuellement pris dans leurs voyages de migration d'Afrique et vice versa à travers la Péninsule italique, le nombre de ces volatiles si utiles diminue d'une manière extrêmement sensible en Allemagne, tandis que le nombre des insectes destructeurs tend à augmenter proportionnellement.

« De fortes amendes frappent en Allemagne les individus qui prennent au piège un simple rossignol, tandis que ces oiseaux sont pris, mis à la broche, rôtis et mangés par des milliers d'individus dès qu'ils ont traversé la frontière.

« L'idée de mettre des tribus entières d'oiseaux de passage sous la protection d'un code international a été depuis longtemps suggéré par les agriculteurs allemands.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 25 janvier. 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.625	2.130	1.28 à 1.80
Vaches.	792	717	0.88 à 1.60
Taureaux.	122	90	0.98 à 1.37
Veaux.	622	522	1.45 à 2.30
Moutons.	16.614	14.418	1.35 à 1.82
Porcs gras.	1.972	2.830	1.30 à 1.50

AVIS.

Le sieur Fournié (Etienne), gendre Marabelle, propriétaire à Labéraudie, prévient le public qu'il se refusera, à partir de ce jour, de payer

les dettes que pourrait faire son épouse Marie, Fournié née Marabelle. Il invite, par conséquent, toutes les personnes auxquelles Marie Fournié s'adresserait pour emprunter quoi que ce soit de le lui refuser.

Cahors, le 25 janvier 1875

FOURNIÉ (ETIENNE),
propriétaire à Labéraudie.

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAUZET.

Etablissement d'un champ de foire.

Le Maire de la commune de Sauzet donne avis au public, que le dossier relatif à l'établissement d'un champ de foire au bœufs, sur cette commune, sera déposé au secrétariat de la Mairie, pendant huit jours, à compter du 28 janvier 1875, conformément à l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

L'établissement de ce champ de foire et l'acquisition à faire des familles Couture, Bessières, Cournou, Darquier et Boussuge ont été déclarés d'utilité publique, par décret de M. le Président de la République en date du 28 décembre 1874.

Le Maire de Sauzet,
DERRUPÉ.

MAIRIE D'ALBAS.

AVIS.

Le maire d'Albas a l'honneur d'informer le public que les foires de cette commune, qui, depuis quelques années, avaient été fixées au 1^{er} lundi de chaque mois, sont remises, à partir du mois de Mars prochain, au 2^e lundi; excepté, celle d'Août qui se tiendra le lundi qui suivra le trois août, et celle du lundi gras, qui se tiendra, ce jour-là, pour le mois dans lequel il se trouvera.

Dernières nouvelles

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 25 janvier, 5 h. soir.

La discussion générale sur le projet de loi relatif à la création d'un Sénat est ouverte.

M. Lefèvre-Pontalis (Antonin), rapporteur de la commission, expose la nécessité d'un Sénat, en se plaçant aux points de vue divers des partis conservateurs de l'Assemblée, soit à gauche, soit à droite.

M. Jules Simon lui répond. Il veut savoir, avant de délibérer sur les articles, si le gouvernement sera république ou monarchie; néanmoins il passera à la deuxième lecture, parce que préalablement cette question de gouvernement devra être résolue, dans le cours de la deuxième délibération du projet-Ventavon relatif à l'organisation et à la transmission du pouvoir exécutif. Il ne croit pas qu'après le vote approubatif ou négatif sur les lois constitutionnelles, l'Assemblée puisse faire autre chose que se dissoudre.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième lecture par 512 voix contre 188.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 26 janvier.

Tous les bruits répandus au sujet d'une prochaine solution de la crise ministérielle et de l'intention où serait le maréchal de confier à tel ou tel personnage politique la mission de former un nouveau ministère repose sur de pures conjectures. Le chef de l'Etat n'a rien fait et ne fera rien à cet égard avant que la situation parlementaire soit éclaircie.

Bourse de Paris.

Paris, 26 janvier 1875.

Rente 3 p. %	62,25
— 4 1/2 p. %	94,50
— 5 p. %	100,65

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésière m'a sauvé la vie. Mon tempéramment naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalésière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à dispa-

raitre avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont, après expériences, constaté que le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, catarrhes, grippe, irritations de poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés à volonté aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Mal de Dents. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

PÊCHE ET CHASSE

VIE A LA CAMPAGNE — JOURNAL DES CHASSEURS LA CHASSE ILLUSTRÉE (7^e ANNÉE)

RÉOUVERTURE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE EXERCICE 1874-75

Le moment est revenu de reprendre son journal de chasse et de pêche ; et l'on sait qu'en France, ce journal est unique. C'est la *Chasse illustrée*, qui a réuni dans son cadre les autres recueils de ce genre. Son prix est le moindre des journaux illustrés, quoique ses gravures soient réputées belles entre toutes. A la fin de chaque année, ses numéros hebdomadaires forment un admirable volume de salon : plus de 600 pages d'impression et 200

dessins, vignettes, planches, etc. L'œuvre a trouvé bon accueil dans toutes les meilleures familles. Prix : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr. — Un numéro est envoyé gratis comme spécimen.

En ce moment la *Chasse illustrée* publie une délicieuse nouvelle :

Les derniers Pêchés du chevalier de Vaucela
Par M. le marquis de CHERVILLE.

Un exemplaire complet de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sera donné aux abonnés nouveaux avant le 1^{er} septembre.

VIENT DE PARAÎTRE
L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE
POUR 1874-75

AVEC LE CARNET DU CHASSEUR

Grand in-8°. Près de 100 gravures, vignettes, fleurons, etc.

Prix à nos bureaux, 56, rue Jacob, à Paris : 1 fr. ; par la poste : 1 fr. 25.

Adresser les demandes à M. Alfred Firmin-Didot, directeur de la *Chasse illustrée*, 56, rue Jacob, à Paris.

CONSTIPATION

Méiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. **Seule la Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés.
Le propriétaire-gérant, A. Laytou

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION
SUR
MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS
DE
Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges ; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de Production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES.



GARNITURES DEVANT D'AUTELS

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN

ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

Grand Établissement de Photographie

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze

PHOTOGRAPHIES en tous genres et de toutes grandeurs.

SPÉCIALITÉ

pour Grecques et Mosaïques

G. KOLB

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent

— PORTRAITS après décès.

AGRANDISSEMENT,

REPRODUCTION, Vues et Monuments.

LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.

Registres, Agendas de poche et de cabinet, Cassettes mathématiques, Imprimeuses, Boîtes couleurs, Boîtes aquarelle, Calendriers, Calendriers à effeuiller, Sténographes, Buvards, Echéanciers, Carnets.

CALVET,

Rue de la Liberté CAHORS.

ÉTRENNES 1875

Lustres, Suspensions de salle à manger, Lampes, Candélabres, Flambeaux, Fournitures pour lampes, Articles d'illumination, Articles de fantaisie, Albums, Vues photographiques, Chromo-peintures, Emblèmes.

ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875 MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, 100 francs.

LA NEC PLUS ULTRA

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Brevetée s. g. d. g. — Piqure indécouvable.

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

La Petite Silencieuse

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonniers, Breveté s. g. d. g., 2 francs.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.